

COMMUNE DE CLEGUEREC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Mars 2011

L'an deux mil onze le vingt trois mars, le conseil municipal de la commune de CLEGUEREC dûment convoqué s'est réuni à 20 h 00 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Marc ROPERS, le Maire.

Date de la convocation : 18 Mars 2011

ETAIENT PRESENTS : LE FORESTIER Maryvonne, LE BOTMEL Didier, LORANS Marie-France, JOUANNO Alain, LE DOUARON Murielle, YSOPT Armel, adjoints ; RAFLE Michèle, ROBIC Marie-Annick, AUFFRET Martine, Le NECHET Rémi, ROBIN Xavier, LE CRAVER Pascal, MEHEUST Isabelle, TEFFO Christine, ROBIC Yolande, HAQUIN Corinne, RIGAL Nicolas, LE SOURNE Jean Marc, JOUAN Alexandre.

Absents :

Monsieur LORANS Michel a donné pouvoir à Monsieur JOUANNO Alain.
Madame LE BELLER Christiane a donné pouvoir à Monsieur JOUAN Alexandre.
Monsieur REGNIER Olivier a donné pouvoir à Monsieur LE SOURNE Jean Marc.

Madame LE DOUARON Muriel a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 16 Décembre 2010 est adopté à l'unanimité, sans aucune observation, ni remarque.

Approbation du Compte de Gestion de la commune pour l'exercice 2010

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2010, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

- 1- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2010

Les résultats du compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2010 peuvent se résumer ainsi :

1. La section de fonctionnement :

- En Dépenses : 2 196 622,00 €
- En Recettes : 2 731 900,11 €
- Solde de la section : 535 278,11 € (qui constitue la capacité d'autofinancement de la commune).

Commentaires : Les principaux postes de la section Dépenses de Fonctionnement sont :

- ☞ Chapitre 12 – Charges de personnel : 816 532,90 € soit 37% de la section dépenses (réalisé à 96%).
- ☞ Chapitre 11 – Charges à caractère général : 636 660,85 € soit 29% de la section dépenses (réalisé à 97%).
- ☞ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 303 965,44 € soit 14% de la section dépenses (réalisé à 88%).
- ☞ Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 362 096,43 € soit 17% de la section dépenses (réalisé à 99%).

Les principaux postes de recettes sont les suivantes :

- ☞ Chapitre 73 – Impôts et taxes : 1 246 778,56 € soit 45% de la section de fonctionnement (réalisé à 113%).
- ☞ Chapitre 74 – Dotations et subventions : 895 852,17 € soit 33% de la section de fonctionnement (réalisé à 97%).
- ☞ Chapitre 77 – Produits Exceptionnels : 293 719,24 € soit 11% de la section de fonctionnement (réalisé à 108%).

Il faut noter qu'entre les deux premiers chapitres deux erreurs d'imputations sont intervenues ce qui fausse les statistiques données.

2. La section d'investissement :

- En Dépenses : 860 269,09 €
- En Recettes : 478 707,56 €
- Solde de la section : - 381 561,53 €

3. Résultat d'ensemble (investissement et fonctionnement) :

- Dépenses globales : 3 056 891,09 €
- Recettes globales : 3 210 607,67 €
- Soldes de l'année : 153 716,58 €
- Excédent de fonctionnement : 535 278,11 €
- Déficit d'investissement cumulé restant : - 381 561,53 €

Monsieur le Maire étant invité à quitter la séance, Madame Le Forestier Maryvonne, Adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée pour le vote du compte administratif de l'exercice 2010 du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à 18 voix pour et 4 abstentions :

- 1- D'approuver le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2010.

Affectation du Résultat de l'année 2010 de la commune

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2010.

Considérant la situation suivante :

- Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 535 278,11 €
- Besoin de financement de la section d'investissement : - 381 561,53 €
- Besoin de conserver un excédent de fonctionnement.

En conséquence, il faudrait affecter les résultats de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement – chapitre 002 - article 002 : 102 000,00 €
- Recettes d'investissement – Chapitre 10 – article 1068 : 433 278,11 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à 19 voix pour et 4 abstentions :

- 1- D'approuver l'affectation du résultat de l'année 2010 sur le budget de la commune.

Approbation du Compte de Gestion de l'assainissement pour l'exercice 2010

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2010, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

- 1- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du Compte Administratif de l'assainissement pour l'exercice 2010

Les résultats du compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2010 peuvent se résumer ainsi :

1. La section de fonctionnement :

- Total Dépenses : 40 239,15 €
- Total Recettes : 223 853,03 €
- Résultat global a reporté : 183 613,88 €

2. La section d'investissement :

- Total Dépenses : 23 757,39 €
- Total Recettes : 106 164,72 €
- Résultat global a reporté : 82 407,33 €

Monsieur le Maire étant invité à quitter la séance, Madame Le Forestier Maryvonne, Adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée pour le vote du compte administratif de l'exercice 2010 du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

- 1- D'approuver le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2010.

Affectation du Résultat de l'année 2010 de l'assainissement

Considérant qu'au vu des résultats, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2010.

Considérant la situation suivante :

- Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 183 613,88 €

En conséquence, il faudrait affecter les résultats de la section de fonctionnement au financement de la section des dépenses de fonctionnement du budget annexe 2011 de l'assainissement pour 183 613,88 € à l'article 002 au Chapitre 002.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

- 1- D'approuver l'affectation du résultat de l'année 2010 sur le budget assainissement.

Approbation du Compte de Gestion du Park Dosten pour l'exercice 2010

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2010, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

- 1- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du Compte Administratif du Park Dosten pour l'exercice 2010

Les résultats du compte administratif du budget Park Dosten pour l'exercice 2010 peuvent se résumer ainsi :

1. La section de fonctionnement :

- Total Dépenses : 426 679,55 €
- Total Recettes : 426 679,69 €
- Résultat global a reporté : 0,14 €

2. La section d'investissement :

- Total Dépenses : 380 170,78 €
- Total Recettes : 530 541,56 €
- Résultat global a reporté : 150 370,78 €

Monsieur le Maire étant invité à quitter la séance, Madame Le Forestier Maryvonne, Adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée pour le vote du compte administratif de l'exercice 2010 du budget Park Dosten.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

- 1- D'approuver le compte administratif du budget Park Dosten pour l'exercice 2010.

Affectation du Résultat de l'année 2010 du Park Dosten

Considérant qu'au vu des résultats, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2010.

Considérant la situation suivante :

- Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 0,14 €

En conséquence, il faudrait affecter les résultats de la section de fonctionnement au financement de la section des dépenses de fonctionnement du budget annexe 2010 du Park Dosten pour 0,14 € à l'article 002 du chapitre 002.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

- 1- D'approuver l'affectation du résultat de l'année 2010 au budget Park Dosten.

Approbation du Compte de Gestion du Park Kerménaven pour l'exercice 2010

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2010, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

- 1- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du Compte Administratif du Park Kerménaven pour l'exercice 2010

Les résultats du compte administratif du budget Park Kerménaven pour l'exercice 2010 peuvent se résumer ainsi :

1. La section de fonctionnement :

- Total Dépenses : 85 671,89 €
- Total Recettes : 87 408,88 €
- Résultat global a reporté : 1 736,99 €

2. La section d'investissement :

- Total Dépenses : 85 622,45 €
- Total Recettes : 83 821,66 €
- Résultat global a reporté : - 1 800,79 €

Monsieur le Maire étant invité à quitter la séance, Madame Le Forestier Maryvonne, Adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée pour le vote du compte administratif de l'exercice 2010 du Park Kerménaven.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

- 1- D'approuver le compte administratif du Park Kerménaven pour l'exercice 2010.

Affectation du Résultat de l'année 2010 du Park Kerménaven

Considérant qu'au vu des résultats, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2010.

Considérant la situation suivante :

- Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 1 736,99 €

En conséquence, il faudrait affecter les résultats de la section de fonctionnement au financement de la section des dépenses de fonctionnement du budget annexe 2010 du Park Kerménaven pour 1 736,99 € à l'article 002 du chapitre 002.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

- 1- D'approuver l'affectation du résultat de l'année 2010 du Park Kerménaven.

Approbation du Compte de Gestion du Park Kerlann pour l'exercice 2010

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2010, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

- 1- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du Compte Administratif du Park Kerlann pour l'exercice 2010

Les résultats du compte administratif du budget Park Kerlann pour l'exercice 2010 peuvent se résumer ainsi :

1. La section de fonctionnement :

- Total Dépenses : 25 576,43 €
- Total Recettes : 25 576,43 €

2. La section d'investissement :

- Total Dépenses : 25 575,19 €
- Total Recettes : 25 575,19 €

Monsieur le Maire étant invité à quitter la séance, Madame Le Forestier Maryvonne, Adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée pour le vote du compte administratif de l'exercice 2010 du budget Park Kerlann.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

- 1- D'approuver le compte administratif du budget Park Kerlann pour l'exercice 2010.

Approbation du Compte de Gestion du Panneaux Photovoltaïques pour l'exercice 2010

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2010, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à 19 voix pour et 4 abstentions :

- 1- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du Compte Administratif du Panneaux Photovoltaïques pour l'exercice 2010

Les résultats du compte administratif du budget Panneaux Photovoltaïques pour l'exercice 2010 peuvent se résumer ainsi :

3. La section de fonctionnement :

- Total Dépenses : 0,00 €
- Total Recettes : 0,00 €
- Résultat global a reporté : 0,00 €

4. La section d'investissement :

- Total Dépenses : 1 389,42 €
- Total Recettes : 0,00 €
- Résultat global a reporté : - 1 389,42 €

Monsieur le Maire étant invité à quitter la séance, Madame Le Forestier Maryvonne, Adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée pour le vote du compte administratif de l'exercice 2010 du budget Panneaux Photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à 18 voix pour et 4 abstentions :

- 1- D'approuver le compte administratif du budget Panneaux Photovoltaïques pour l'exercice 2010.

Vote du taux d'imposition de l'exercice 2011

Considérant qu'il est obligatoire de voter les taux d'imposition pour l'année 2011.

Considérant la proposition de reconduire les taux d'imposition 2010 suivant :

- Taxe d'habitation : 11,00%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,30%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,07%

Impôts Directs	Taux 2011	Base Prévisionnelle 2011	Prévision Recettes 2011
Taxe d'habitation	11,00%	2 992 000	329 120,00
Taxe Foncier Bâti	21,30%	2 488 000	529 944,00
Taxe Foncier Non Bâti	46,07%	261 000	120 242,00
Total			979 306,00

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à 19 voix pour et 4 abstentions :

- 1- D'adopter les taux d'imposition pour l'exercice 2011.

Vote du Budget primitif de la commune pour l'exercice 2011

Considérant que, de manière globale, le budget primitif 2011 de la commune s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 2 463 723,18 € en fonctionnement, et à hauteur de 1 449 664,15 € en Investissement.

1. Les Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2011 s'élèvent à 2 463 723,18 €.

Commentaires des postes significatifs:

- ☞ Chapitre 011 – Charges à caractère général : 681 450,00 € soit 28% des dépenses de fonctionnement. Cela représente une hausse de 4% par rapport au budget primitif 2010. (+28 200,00 €).
- ☞ Chapitre 12 – Charges de personnel : 844 100,00 € soit 35% des dépenses de fonctionnement. Cela représente une baisse de 1 % par rapport au budget primitif 2010 (- 4 700,00 €).
- ☞ Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante : 363 744,00 € soit 15% des dépenses de fonctionnement. Cela représente une hausse de 5% par rapport au budget primitif 2010 (+17826,00 €).
- ☞ Chapitre 66 – Charges financières : 60 000,00 € soit 2% des dépenses de fonctionnement. Cela représente une baisse de 7% par rapport au budget primitif 2010 (- 4 000,00 €). On constate

donc une baisse du remboursement des intérêts d'emprunts malgré l'intégration de l'emprunt du budget Kerménaven.

- ☞ Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 102 000,00 € soit 4% des dépenses de fonctionnement. Cela représente une baisse de 72% par rapport au budget primitif 2010 (-264 693,02 €). Ceci s'explique par la présence, en 2010, du coût de la salle des fêtes qui rentre en dépense de fonctionnement sur ce chapitre.

2. Les Recettes de Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2011 s'élèvent à 2 463 723,18 €.

Commentaires des postes significatifs:

- ☞ Chapitre 70 – Ventes de produits : 167 600,00 € soit 7% des recettes de fonctionnement. Cela représente une hausse de 18% par rapport au budget primitif 2010 (+25 450,00 €). Cette hausse s'explique par l'intégration de régie qui était imputée sur un autre chapitre.
- ☞ Chapitre 73 – Impôt et Taxe : 1 217 215,18 € soit 50% des recettes de fonctionnement. Cela représente une hausse de 10% par rapport au budget primitif 2010 (+ 112 148,62 €). Cette hausse s'explique par les recettes fiscales qui augmente et aussi l'imputation des droits d'enregistrement dans ce chapitre.
- ☞ Chapitre 74 – Dotations, subvention et taxes : 866 908,00 € soit 35% des recettes de fonctionnement. Cela représente une baisse de 6% par rapport au budget primitif 2010 (-55592,00 €). Cette baisse s'explique par le changement d'imputation de certaines recettes (droit d'enregistrement, régies) qui ne doivent pas s'imputer à ce chapitre

3. Les Dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2011 s'élèvent à 1 449 664,15 €.

Commentaires des postes significatifs:

- ☞ Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté : 381 561,53 € soit 26% des dépenses d'investissement. Cela représente une hausse de 22% par rapport au budget primitif 2010 (+69 249,74 €).
- ☞ Chapitre 23 – Immobilisation en cours : 517 000,00 € soit 37 % des dépenses d'investissement. Cela représente une hausse de 13% par rapport au budget primitif 2010 (+57 600,00 €).
- ☞ Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 186 307,03 € soit 13% des dépenses d'investissement. Cela représente une hausse de 9 % par rapport au budget primitif 2010 (+15926,03 €). Cette hausse s'explique par l'intégration de l'emprunt du budget Kerménaven au budget communal car ce budget est clôturé en 2011.
- ☞ Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 281 099,82 € soit 19% des dépenses d'investissement. Cela représente une hausse de 87% par rapport au budget primitif 2010 (+130 701,07 €). Cette augmentation se traduit essentiellement par l'achat de matériel pour les services techniques (tracteur, tondeuse).

4. Les Recettes d'Investissement :

Les recettes d'investissement du Budget primitif 2010 s'élèvent à 1 449 664,15 €

Commentaires des postes significatifs:

- ☞ Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 448 940,36 € soit 31% des recettes d'investissement. Il s'agit du montant de l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget. Cela représente une hausse de 35 % par rapport au budget primitif 2010 (+115 602,73 €).
- ☞ Chapitre 10 – Dotations fonds divers : 461 914,11 € soit 32% des recettes d'investissement. Il s'agit du montant résultant de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2010 et du FCTVA. Cela représente une hausse de 26% par rapport au budget primitif 2010 (+ 96 675,57 €). Cela s'explique par le versement à nouveau de retour TVA pour l'année 2011.
- ☞ Chapitre 13 – Subvention d'investissement : 127 280,50 € soit 9% des recettes d'investissement. Cela représente une baisse de 24% par rapport au budget primitif 2010 (- 39 319,50 €).

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à 19 voix pour et 4 abstentions :

1. D'adopter le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2011.

Vote du Budget Primitif annexe 2011 assainissements

Le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2011 s'équilibre de la façon suivante :

1. La section de fonctionnement :

- Total Dépenses : 264 613,88 €
- Total Recettes : 264 613,88 €

DEPENSES	BP 2011
Virement à la section d'investissement	133 613,88
Intérêts emprunts - Chap. 66	10 000,00
Dotations amortissement travaux - Chap. 042	40 000,00
Charge à caractère général - Chap. 011	78 900,00
Autres charges de gestion courante - Chap. 65	100,00
Charges exceptionnelles - Chap. 67	2 000,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00
TOTAL	264 613,88

RECETTES	BP 2011
Excédent reporté - Chap. 002	183 613,88
Redevances - Chap. 70	65 000,00
Autres produits de gestion courante - Chap. 75	0,00
Dotation amortissement subventions - Chap. 042	16 000,00
TOTAL	264 613,88

2. La section d'investissement :

- Total Dépenses : 860 513,56 €
- Total Recettes : 860 513,56 €

DEPENSES	BP 2011
Solde d'exécution - Chap. 001	0,00
Capital emprunts - Chap. 16	0,00
Dotation amortissement subventions - Chap. 040	16 000,00
Immobilisation incorporelles - Chap. 20	37 664,05
Autres immobilisations financières - Chap. 27	119 950,83
Immobilisations en cours - Chap. 23	686 898,68
TOTAL	860 513,56

RECETTES	BP 2011
Excédent reporté - Chap. 001	82 407,33
Virement de la section d'exploitation - Chap.021	133 613,88
Emprunts - Chap. 16	184 541,52
Amortissement immobilisation - Chap. 040	40 000,00
Autres immobilisations financières - Chap. 27	119 950,83
Subventions d'investissement - Chap. 13	300 000,00
Affectation résultat - Chap. 10	0,00
TOTAL	860 513,56

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

1. D'adopter le Budget Annexe assainissement pour l'exercice 2011.

Vote du Budget Primitif annexe 2011 Park Dosten

Le budget annexe du Park Dosten pour l'exercice 2011 s'équilibre de la façon suivante :

1. La section de fonctionnement :

- Total Dépenses : 371 083,73 €
- Total Recettes : 371 083,73 €

DEPENSES	BP 2011
Intérêts emprunts - chap. 66	18 768,87
Charge à caractère général - Chap. 011	5 000,00
Stock terrains (S.I.) - chap. 042	347 314,86
TOTAL	371 083,73

RECETTES	BP 2011
Vente terrains - chap. 70	50 000,00

Subventions - Chap. 74	30 000,00
Stock terrains (S.F.) chap 042	291 083,59
Autres produits de gestion courantes - Chap. 075	0,00
Excédent reporté - Chap. 002	0,14
TOTAL	371 083,73

2. La section d'investissement :

En investissement, le budget sera voté en suréquilibre afin de ramener les stocks sur ceux restant réellement.

- Total Dépenses : 325 229,60 €
- Total Recettes : 497 685,64 €

DEPENSES	BP 2011
Capital emprunts - Chap. 16	34 146,01
Terrain aménagés (S.F.) - Chap. 040	291 083,59
TOTAL	325 229,60

RECETTES	BP 2011
Terrains aménagés (S.I.) - Chap. 040	347 314,86
Excédent reporté - Chap. 001	150 370,78
TOTAL	497 685,64

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

1. D'adopter le Budget Annexe Park Dosten pour l'exercice 2011.

Vote du Budget Primitif annexe 2011 Park Kerménaven

Le budget annexe du Park Kerménaven pour l'exercice 2011 s'équilibre de la façon suivante :

1. La section de fonctionnement :

- Total Dépenses : 75 166,05 €
- Total Recettes : 75 166,05 €

DEPENSES	BP 2011
Intérêts emprunts - Chap. 66	1 736,99
Déficit reporté - Chap. 002	0,00
Charge à caractère général - Chap. 011	0,00
Stock terrains (S.I.) - Chap. 042	73 429,06
TOTAL	75 166,05

RECETTES	BP 2011
Subvention communale - Chap. 74	73 429,06
Stock terrains (S.F.) - Chap 042	0,00
Autre produit de gestion courante - Chap. 75	0,00

Excédent reporté - Chap. 002	1 736,99
TOTAL	75 166,05

2. **La section d'investissement :**

- Total Dépenses : 73 429,06 €
- Total Recettes : 73 429,06 €

DEPENSES	BP 2011
Emprunts - Chap. 16	71 628,27
Terrains aménagés (S.F.) - Chap. 040	0,00
Terrains aménagés (S.F.) - Chap. 010	0,00
Déficit reporté - Chap. 001	1 800,79
TOTAL	73 429,06

RECETTES	BP 2011
Terrains aménagés (S.I.) Chap. 010	73 429,06
Subvention d'investissement - Chap. 13 (1314)	0,00
Emprunts - Chap. 16	0,00
TOTAL	73 429,06

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

1. D'adopter le Budget Annexe Park Kerménaven pour l'exercice 2011.

Vote du Budget Primitif annexe 2011 panneaux photovoltaïques

Le budget annexe des panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2011 s'équilibre de la façon suivante :

1. **La section de fonctionnement :**

- Total Dépenses : 13 000,00 €
- Total Recettes : 13 000,00 €

DEPENSES	BP 2011
Charge à caractère général - Chap. 011	5 000,00
Emprunts intérêt - Chap. 66	8 000,00
Virement à la section d'investissement - Chap. 023	0,00
Opé d'ordre de transfert entre section - Chap. 042	0,00
TOTAL	13 000,00

RECETTES	BP 2011
Atténuation de charges - Chap. 013	0,00
Vente de produits - Chap. 70	13 000,00
Produit issus de la fiscalité - Chap. 73	0,00
Subvention communal - Chap. 74	0,00

TOTAL	13 000,00
--------------	------------------

2. **La section d'investissement :**

- Total Dépenses : 267 275,62 €
- Total Recettes : 267 275,62 €

DEPENSES	BP 2011
Immobilisation en cours - Chap. 23	265 886,20
Emprunt Capital - Chap. 16	0,00
Déficit d'investissement reporté - Chap. 001	1 389,42
TOTAL	267 275,62

RECETTES	BP 2011
Subvention d'investissement - Chap. 13	0,00
Emprunts - Chap. 16	267 275,62
Opé d'ordre de transfert entre section - Chap. 040	0,00
Virement de la section d'exploitation - Chap. 021	0,00
TOTAL	267 275,62

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à 19 voix pour et 4 abstentions :

1. D'adopter le Budget Annexe Panneaux Photovoltaïques pour l'exercice 2011.

Travaux Bann Er Lann Pontivy Communauté – Transfert de compétence travaux enfouissement des réseaux
--

La commune de Cléguérec dispose de la compétence en ce qui concerne les décisions d'enfouissement des réseaux.

Pontivy Communauté, dans le cadre de la réalisation de son parc d'activité Bann Er Lann, souhaite enfouir le réseau téléphonique. Par conséquent, il sollicite le transfert de la compétence communale pour ce qui concerne les enfouissements de réseaux sur le parc d'activité de Bann Er Lann.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

1. D'autoriser le transfert de la compétence enfouissement des réseaux pour ce qui concerne le parc d'activité de Bann Er Lann.

Transfert de compétence à Pontivy Communauté – Eau et assainissement

Par délibération du 11 janvier 2011, le conseil communautaire a décidé du transfert à la communauté de communes des compétences suivantes :

- Assainissement collectif des eaux usées.
- La production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Le transfert de ces nouvelles compétences à la communauté de communes est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité suivante :

- Deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population **ou** la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population.
- Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire à chaque commune. Le transfert de compétence est effectif par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

1. De transférer à Pontivy Communauté les compétences suivantes :
 - Assainissement collectif des eaux usées,
 - La production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.
2. D'approuver la délibération du conseil communautaire portant extension de compétences et les statuts modifiés (jointes en annexe de la présente délibération).

Transfert de compétence à Pontivy Communauté – Petite Enfance

Par délibération du 8 février 2011, le conseil communautaire a décidé du transfert à la communauté de communes la compétence « Petite Enfance ».

Le transfert de ces nouvelles compétences à la communauté de communes est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité suivante :

- Deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population **ou** la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population.
- Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire à chaque commune. Le transfert de compétence est effectif par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

1. De transférer à Pontivy Communauté à compter du 1^{er} juillet 2011 les compétences suivantes :
 - La construction et la gestion des structures d'accueil collectif de jeunes enfants,
 - La construction et la gestion des Relais et Maisons d'assistants maternels.
2. D'approuver la délibération du conseil communautaire portant extension de compétences et les statuts modifiés (jointes en annexe de la présente délibération).

Demande de Subvention au Conseil Général du Morbihan – aide aux animations en bibliothèque

Le Conseil général propose des aides à l'animation en bibliothèque dont les modalités sont les suivantes :

- 50 % du coût H.T du spectacle (contrat de cession)
- Dépense subventionnable plafonnée à 800 € HT,
- Coût de l'animation supérieur ou égal à 300 € HT,

La commune dans le cadre du développement de la médiathèque et des différentes animations pouvant y avoir lieu peut solliciter cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

1. Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général au titre de l'aide à l'animation en bibliothèque pour l'année 2011.

Demande de Subvention au Conseil Général du Morbihan – aide à l'achat d'ouvrage

Dans le cadre de l'achat d'ouvrages pour la médiathèque, la commune peut solliciter auprès du conseil général du Morbihan une subvention.

La subvention du conseil général est plafonné 3 050.00 € H.T et / ou à hauteur de 50% du montant HT de l'achat.

Montant H.T : 3 050.00€
Subvention : 1 525.00€
Reste à charge : 1 525.00€

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

1. Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général au titre de l'acquisition d'ouvrages pour l'année 2011.

Demande de Subvention à Pontivy Communauté – Financement des CUI – CAE 2011

Depuis le 1^{er} juin 2009, des contrats d'accompagnement dans l'emploi sont proposés. La commune a donc décidé d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider à la réinsertion dans le monde du travail.

Deux CAE-CUI ont été recrutés au sein de la commune pour l'année 2011. L'Etat prend en charge 70% de la rémunération correspondant au smic et exonèrera les charges patronales.

Pontivy Communauté a décidé d'apporter son soutien financier en intervenant en complément de l'Etat au travers d'une subvention à maximum deux CAE-CUI par commune. Le premier CAE-CUI sera subventionné à hauteur de 20% par Pontivy Communauté et le deuxième CAE- CUI sera subventionné à hauteur de 10 % par Pontivy Communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

1. De solliciter auprès du Pontivy Communauté une demande de subvention pour le financement des deux CAE- CUI de la commune pour l'année 2011.

Demande de Subvention à l'Etat – dotation d'équipement des territoires ruraux – aménagement sécurité routière de la voirie

La commune envisage de réaliser des aménagements de sécurité routière dans et aux abords du bourg afin de réduire la vitesse des véhicules et permettre aux piétons de circuler en toute sécurité.

Les travaux envisagés sont les suivants (voir plan ci-joint) :

- Création d'un rond point franchissable à l'intersection de Silfiac – Séglien – Cléguérec,
- Création d'un plateau Rue du Stade au environ de la gendarmerie fermée,
- Création d'un rond point au niveau du cimetière.

L'Etat au travers de sa nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux (anciennement DGE) permet de subventionner des aménagements de voiries dont l'objectif est d'améliorer la sécurité routière dans les bourgs.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

1. D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la réalisation de ces travaux.

Attribution Marché Public – Achat Tracteur

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée pour l'acquisition d'un tracteur.

Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 février 2011 et a analysé l'ensemble des dossiers reçus pour retenir, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celles de l'Entreprise Codima pour un montant de 57 450,59 € HT soit 68 710,90 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

- 1- De retenir l'Entreprise proposée par la commission d'appel d'offres pour le marché pour lequel l'entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.
- 2- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- 3- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2011 de la commune.

Attribution Marché Public – Maintenance des chaudières

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée pour l'entretien des chaudières des différents bâtiments communaux.

Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 mars 2011 et a analysé l'ensemble des dossiers reçus puis a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celles de l'Entreprise Chaleur Maintenance pour un montant de 1 300,00 € HT soit 1 554,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants :

- 1- De retenir l'Entreprise proposée par la commission d'appel d'offres pour le marché pour lequel l'entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.
- 2- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- 3- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2011 de la commune.

Questions Diverses